

Charte de bonnes pratiques concernant l'utilisation de la plateforme Smartschool et des outils numériques à l'Institut des Frères Maristes

UTILISATION DU MATERIEL NUMERIQUE DE L'ECOLE

L'élève utilise le matériel mis à sa disposition de manière adaptée et dans le respect de celui-ci. En aucun cas, il ne procédera à l'installation d'un logiciel ou d'une application. De même, il n'est pas autorisé de débrancher et/ou de déplacer (même le clavier ou la souris). Tout dysfonctionnement doit être signalé auprès de l'enseignant qui veillera à en informer le responsable de la maintenance.

Il est conseillé d'utiliser le dossier « Mes Documents » de Smartschool (voir ci-dessous) pour la sauvegarde des travaux effectués. De cette façon, l'élève ne reste plus dépendant d'un poste ni même d'un local. L'utilisation des clés USB est fortement déconseillée.

Les machines peuvent être réinitialisées à tout moment. Cela engendre la perte des informations qui s'y trouveraient. L'école ne peut être tenue responsable de la perte de ces données.

Il est strictement interdit de manger et de boire dans les locaux informatiques et multimédias.

Les ordinateurs présents dans les classes sont destinés à être utilisés exclusivement par les professeurs. L'élève ne pourra en faire usage qu'avec l'autorisation d'un enseignant et lorsque ce dernier est présent.

SMARTSCHOOL

Les nouvelles techniques de communication et de l'information ont pris une place importante dans notre vie quotidienne. Dans notre école, nous souhaitons les développer afin de soutenir l'apprentissage et de faciliter la communication entre les enseignants, les élèves et les parents.

Nous faisons bien entendu la part des choses entre :

- une utilisation **positive**, rationnelle, utile, efficace et mesurée
- et un usage négatif, excessif, chronophage et addictif des outils numériques.

Comme nous privilégions la première voie, nous souhaitons clarifier nos attentes dans ce domaine.

1. Quand l'élève doit-il se rendre sur la plateforme Smartschool ?

L'idéal est de la consulter, au minimum une fois par jour, du lundi au vendredi afin de contrôler son journal de classe et d'y recueillir l'une ou l'autre information transmise par les professeurs. Ceux-ci utiliseront également l'agenda mis à disposition des élèves pour leur demander d'y noter les devoirs, exercices, tests et interrogations à préparer. L'agenda reste l'outil principal pour planifier le travail de l'élève en vue des évaluations formatives (devoirs, exercices, tests, interrogations) et sommatives (bilans, examens, épreuves certificatives).

2. Comment planifier les devoirs et les leçons ?

Le professeur note, s'il le souhaite, les tests et les devoirs dans le journal de classe numérique. Le test ou le devoir sera bien sûr annoncé et expliqué pendant le cours. L'élève le notera également et **obligatoirement** dans son agenda scolaire.

Attention : les élèves qui restent à l'étude ne pourront pas consulter leur smartphone, respectant ainsi le R.O.I. ; un problème de connexion ou un problème technique ne peut en aucun cas être une excuse pour ne pas effectuer un test ou un devoir puisque chaque élève aura obligatoirement tout noté dans son agenda.

3. Pas de connexion ? Un problème d'ordinateur ? ...

S'il arrivait qu'un problème technique empêche l'élève de réaliser un travail en ligne, il devra présenter un mot écrit par un parent dans son agenda scolaire. Il essaiera toujours de trouver un plan B c'est-à-dire une autre solution pour montrer sa bonne volonté et sa motivation.

4. Smartschool, un outil de communication entre l'école et la maison.

Chaque parent peut choisir d'adhérer à Smartschool ou pas.

Pour les parents, Smartschool est un outil qui permet de suivre plus facilement leur enfant dans sa scolarité. Il permet entre autres de consulter l'agenda scolaire, de consulter et même de recevoir systématiquement les résultats de son enfant. Dans le cadre d'une communication entre les parents et un enseignant, nous tenons à préciser que celui-ci ne sera pas tenu de répondre aux messages des parents le week-end ni après 16 h. Il formulera sa réponse, s'il le souhaite, à sa meilleure convenance et par le canal de son choix.

Il nous semble important de rappeler qu'en cas de problème important, il est conseillé de contacter le titulaire de classe, un éducateur et/ou un membre de l'équipe de direction.

5. Le compte Smartschool

L'école fournit à chaque élève et à ses parents un compte (identifiant) et un mot de passe. Ces données sont strictement personnelles. Il ne les transmettra en aucun cas à qui que ce soit.

Lors de la 1^{ère} connexion sur Smartschool, l'élève choisira un mot de passe personnel et complètera son profil si nécessaire.

OUTILS NUMERIQUES

1. Transfert de données.

Le transfert de documents entre la maison et l'école se fait exclusivement sur Smartschool (pas de clés USB, ...)

Il est évident que l'école n'accepte aucun propos ou document à caractère raciste, pornographique, violent ou diffamatoire. L'élève respectera la loi sur la vie privée ainsi que les droits d'auteurs éventuels. Il ne diffusera aucune information qui pourrait blesser ou porter atteinte à une autre personne.

Comme déjà dit plus haut, l'élève enregistre ses fichiers personnels sur Smartschool dans le dossier « mes documents ». Il pourra ainsi les utiliser sur tous les ordinateurs de l'école. Il y enregistre uniquement les fichiers en rapport avec les travaux scolaires.

2. **La consultation de données sur internet** s'effectue parfois durant les cours. Voici quelques règles à respecter :

- Sur internet, l'élève observe les mêmes règles de comportement que dans la vie courante.
- A l'école, internet n'est utilisé qu'à des fins éducatives.
- Les contenus illégaux (software, musique, ...) ne sont pas autorisés.
- L'élève ne télécharge aucun document pour son usage personnel.

Lors de l'échange de messages, chaque élève respecte les mêmes règles de bonne convenance que dans la vie courante.

Il est défendu :

- D'envoyer des messages insignifiants ou à contenu choquant ou provocateur.
- D'utiliser une langue familière, non adaptée, avec un professeur, un éducateur, un membre du personnel administratif ou l'équipe de direction.
- De générer du spam.
- D'échanger des fichiers illégaux.
- D'échanger des messages à caractère publicitaire, politique ou idéologique.

En outre, l'école ne peut être tenue responsable du contenu des messages échangés via Smartschool.

Lors des échanges avec les membres de l'équipe éducative :

- L'élève complète toujours le sujet de cet échange.
- Il communique toujours son nom et sa classe.
- Il utilise un langage soigné et poli.

- Il contrôle la forme et l'orthographe de son message.
- Il en soigne la présentation.

3. Sanction et contrôle

En cas de non-respect du règlement, la direction peut demander au responsable informatique de contrôler les dossiers personnels d'un élève sur Smartschool.

La direction et/ou les enseignants concernés définiront la sanction donnée.

LE SMARTPHONE – LA MONTRE CONNECTEE

L'utilisation d'un smartphone ou d'une montre connectée est interdite dans l'enceinte de l'école (classes, couloirs, toilettes, cour de récréation, etc.).

Tout élève pris en flagrant délit d'utilisation d'un smartphone (normalement éteint et placé dans son sac de cours, donc ni visible, ni audible) ou d'une montre connectée est passible de sanctions disciplinaires éducatives comme celles prévues dans le R.O.I. (voir article 42 dans le R.O.I.)

Afin d'éviter les tricheries ou suspicion de tricherie, les montres connectées sont interdites durant les épreuves sommatives (bilans, examens).

LES RESEAUX SOCIAUX

1. Cyberintimidation

Toute violence, menace ou intimidation étant interdite dans les relations entre élèves à l'école mais également entre élèves et membres de l'équipe éducative ou administrative, il va de soi qu'elle l'est tout autant sur les réseaux sociaux.

L'école se réserve ainsi le droit, en cas de demande expresse de la part d'un élève et/ou de ses parents, d'interpeller un élève qui contreviendrait aux

principes de base d'une relation harmonieuse entre tous les membres de l'école.

Sont ainsi bannies toutes les formes de violence telles que le harcèlement, les propos homophobes, racistes ou sexistes, les insultes ou menaces diverses, et, de manière générale, toute situation qui consiste, pour la « victime », à engendrer des sentiments de détresse, à la blesser, à l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou à ses droits les plus élémentaires (choix, liberté, opinion différente, etc.)

L'école se réserve le droit de contacter les parents d'un élève qui ne respecterait pas ces principes élémentaires afin de tenter de dégager une solution au problème rencontré (avec l'aide, le cas échéant, du PMS ou d'un organisme agréé).

2. Discussions sur les réseaux sociaux

L'élève, comme tout membre de l'équipe éducative de l'Institut des Frères Maristes, veille à mesurer ses propos lorsqu'ils concernent l'école ou l'un de ses membres, qu'il s'agisse d'un élève, d'un professeur, d'un éducateur ou d'un membre de l'équipe de direction.

L'élève s'abstient de tout commentaire désobligeant, sexiste, homophobe, raciste ou injurieux sur les personnes et de tout propos qui pourrait nuire à la réputation de l'école.

Pour accord

L'élève

Les parents